

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 18 Absents : 11  
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2023/08 du 18 décembre 2023

**D. 2023/08-05 – FINANCES LOCALES – BP 2024 – Investissement – Dépenses 1<sup>er</sup> trimestre**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, ARNAUD Olivier, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, CURIAL Sylvain, DIU Sandrine, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, MARTY Laurent, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents :** ALIS Laure, BALLAND Sandrine.

**Absents excusés :** ALONSO Christophe, DUSSART Vincent, LEPEE Guillaume, MARCONIS Monique, MOINE Magali, SMIDTS Roberte.

**Pouvoirs :** BINET Pascale à DIU Sandrine, MARROT Cora à ARNAUD Olivier, PILIPCZUK Gregory à SIGAL Sandrine.

*Les conseillers ont été convoqués le 12 décembre 2023 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.*

ROBIN Véronique est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Madame la Maire demande au conseil de lui permettre de mandater les dépenses de la section Investissement dans la limite du quart de celles inscrites au budget de l'année 2023, conformément au CGCT.

Elle indique que pour 2023 les dépenses d'investissement budgétisées (hors chapitre 16 emprunts et dettes assimilées) étaient de 6 233 728.00 € nouveaux crédits hors RAR 2022. L'autorisation donnée pourrait ainsi s'élever au quart de cette somme, soit 1 558 432.00 € comme illustré ci-dessous : répartition par opération

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT AUTORISÉES POUR DÉBUT 2024

Opérations	Autorisation de crédit 2024
218 AP-Rénovat° Bureaux Mairie	336 760.50 €
219 AP-Terrain grands jeux Fongastou	7 695.75 €
222 AP-Rénovat° Thermique Maternelle	163 936.50 €
238 AP-Rénovat° Thermique Élémentaire	41 625.00 €
239 Etudes Evolution 2023	6 250.00 €
240 Bâtiments Evolution 2023	524 278.00 €
241 Equipements Evolution 2023	54 489.75 €
242 Informatique Evolution 2023	5 000.00 €
243 Réseaux Evolution 2023	10 000.00 €
244 Aménagement Terrains Evolution 2023	87 029.50 €

245 Terrains Evolution 2023	122 500.00 €
246 Mobilier Evolution 2023	21 503.00 €
247 Voirie Evolution 2023	94 855.00 €
248 AP-Travaux voie verte	78 000.00 €
249 AP-Travaux Vidéoprotection	4 509.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité

AUTORISE l'engagement éventuel de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2024 dans les proportions indiquées ci-dessus.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.*

*Pour extrait conforme*

*Au registre sont les signatures*

La Maire,



**Sandrine SIGAL**

*Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative*